

La culture de la paix - Un projet de société - Un projet de ville

Pour une culture de la paix et de la non-violence

Face à la persistance et la prolifération des conflits dans diverses régions du monde, face à l'insécurité et aux dérèglements économiques, sociaux, et environnementaux engendrés par la forme actuelle de la mondialisation, nos sociétés sont plus que jamais vulnérables et fragilisées par l'exacerbation des violences et des tensions. Dans un monde où les interdépendances vont croissantes, nous sommes tous concernés par ces déséquilibres. Mais la guerre dans toutes ses dimensions - militaire, économique et sociale - n'est pas une fatalité. Des voix s'élèvent chaque jour un peu plus nombreuses pour rejeter la violence sous toutes ses formes. Le dépassement de la vieille culture de guerre – héritage d'un passé de dominations, d'obscurantisme et d'ignorance – est possible. Et l'enjeu pour le développement durable de nos sociétés est donc bien ce choix décisif, que nous devons faire aujourd'hui, pour une culture de paix.

La paix et le développement durable sont indissociables. Une interdépendance étroite les lie, reconnue par la communauté internationale lors de la conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992. Dès lors, la paix ne peut plus être pensée simplement comme l'absence de conflit, mais comme un processus positif, dynamique et permanent de construction d'une culture et d'un avenir commun entre les citoyens et les peuples de la planète, devenant alors l'objectif ultime de l'humanité et de son épanouissement, un véritable projet de société.

Depuis 1995, l'ONU et l'UNESCO ont développé ce concept en définissant la culture de la paix comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, comportements et modes de vie qui traduisent le respect de la vie, de la personne humaine et de sa dignité, le respect de tous les droits de l'homme, le rejet de la violence sous toutes ses formes et l'attachement aux principes de liberté, de justice, de solidarité, de tolérance et de compréhension tant entre les peuples qu'entre les groupes et entre les individus. Point d'orgue de cette réflexion, l'Assemblée générale a décrété la décennie 2001-2010 décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Tous les pays, dont la France, se sont engagés à agir dans cette voie par le soutien et l'application de projets pour une culture de la paix suivant 8 domaines d'action.

Ainsi, un mouvement mondial, auquel le Mouvement de la Paix s'est joint, est en marche pour promouvoir la culture de la paix où chaque individu, chaque groupe, chaque institution, chaque Etat ont leur place. Une telle tâche exige la participation active de chacun de nos concitoyens aussi bien à l'échelon national que local pour diffuser ces principes au cœur de nos relations sociales. Et parce que la paix se cultive du quartier à la planète, parce que la mondialisation de la paix commence par l'intégration de ce concept dans les pratiques et la vie quotidiennes des citoyens, les villes et leurs municipalités sont des acteurs majeurs et prépondérants de la promotion de la culture de la paix.

Les 8 domaines d'action pour un monde pacifique et non-violent :

1. Renforcer une culture de la paix par l'éducation.

Par la révision des programmes d'enseignement afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le dialogue, la recherche de consensus et la non-violence...

2. Promouvoir le développement économique et social durable.

Par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, la durabilité environnementale,...

3. Promouvoir le respect de tous les droits de l'homme.

Les droits de l'homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'homme; de la même façon, sans droits de l'homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix...

4. Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes,...

5. Favoriser la participation démocratique.

Par l'affirmation des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent...

6. Développer la compréhension, la tolérance et la solidarité.

Pour abolir les guerres et les conflits violents, il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre de toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant...

7. Soutenir la communication participative et la libre-circulation de l'information et des connaissances.

La liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication...

8. Promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnelles - devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits...

Des engagements forts pour promouvoir la culture de la paix dans votre ville.

Le développement durable et pacifique des communes, tant au niveau économique et sociale que sur le plan environnemental, est au cœur des projets de ville des municipalités françaises pour servir au mieux les intérêts de leurs concitoyens. C'est aussi le fondement de la culture de la paix. En intégrant dans votre projet municipal la dimension globale de la culture de la paix, en mettant en œuvre ses principes, vous renforcerez la dynamique de votre politique et la démocratie locale, vous contribuerez encore davantage à faire de votre commune un lieu où il fait bon vivre, un lieu où chaque citoyen a la possibilité de s'épanouir

en adéquation avec son environnement local, national, mais aussi international. La paix peut être demain l'affirmation de l'identité de votre ville. Le Mouvement de la Paix vous invite donc à prendre en compte cette orientation importante qu'est la culture de la paix et à adopter des engagements dans ce sens.

Les Programmes Locaux d'Action pour une Culture de la Paix

La notion de culture de paix doit s'inscrire dans la gestion des communes. C'est ainsi que la paix deviendra le leitmotiv des citoyens des collectivités locales. Dans cette perspective, les Programmes Locaux d'Action pour une Culture de la Paix sont un outil optimal pour ancrer les pratiques de la Culture de la Paix dans la vie locale.

Les PLACP permettent de traduire au niveau local les huit domaines d'action développés par l'ONU et l'UNESCO pour promouvoir la culture de la paix en les adaptant aux compétences des municipalités. Les initiatives que vous pouvez prendre dans ces différents domaines sont donc nombreuses et variées. Et vous avez la possibilité de développer un projet qui renouvellera la vie démocratique locale et les relations entre les citoyens de votre ville et avec le monde qui les entoure. L'ensemble des services de la collectivité est concerné par l'élaboration d'un tel programme, car la paix est bel et bien un projet de ville global. Pour vous aider dans cette démarche, l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (A.F.C.D.R.P.) a pour objectif de vous soutenir et d'optimiser vos démarches par une collaboration active pour faciliter l'exécution, la pérennisation et le suivi de vos plans d'action. L'A.F.C.D.R.P. met également à votre disposition les expériences accumulées au fil de ses activités et les moyens humains et matériels pour construire de nouveaux projets, et possède les compétences dans l'élaboration de programmes de formation destinés aux élus et personnels territoriaux. D'ores et déjà, le Mouvement de la Paix vous incite à prendre position sur trois actions relevant d'un projet de culture de paix pour votre ville.

Intégrer le 21 septembre Journée Internationale de la Paix dans l'agenda municipal.

La promotion de la culture de la paix passe aussi par des actions symboliques, mais dont l'impact dans les consciences collectives est fondamental, car *«les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent s'élever les défenses de la Paix »* (Préambule de l'UNESCO). Pour rassembler les nations et les peuples autour de ses idéaux de paix, l'ONU a déclaré en 2001 la journée du 21 septembre Journée Internationale de la Paix, inscrite comme élément primordial dans la décennie internationale pour la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde. Le 21 septembre est un moment qui permet à l'ensemble des citoyens de se réunir autour d'une date pour mieux agir encore vers un monde exempt de guerres, d'inégalités et d'injustices. Et tous les ans, de nombreuses communes de France, avec la participation de leurs habitants et des associations, organisent des initiatives diverses et variées – débats, rencontres, expositions, fresques, film ou encore concert - pour diffuser la culture de la paix à travers ces festivités. Intégrer la Journée Internationale de la Paix durablement dans l'agenda municipal est l'occasion de marquer l'engagement permanent à la paix de votre commune.

La coopération décentralisée : la solidarité internationale au service de la paix

La solidarité entre les peuples est bien l'un des points clés de la culture de la paix. Nouer des jumelages avec des collectivités locales de pays dont les peuples subissent le fléau de la guerre et de l'occupation est donc une action fondamentale pour le développement de la paix. Et les communes françaises ont dans ce

domaine des moyens d'action à leur disposition. Il s'agit bien sûr de la coopération décentralisée légitimée par la Loi d'orientation du 6 février 1992. Soutenue par l'Etat, la coopération décentralisée a pour objectif l'ouverture et l'échange économiques et culturels nécessaires pour le développement local et régional. Dans cette coopération, les collectivités locales affirment leur volonté de situer leur développement dans un contexte internationale, ce qui leur donne également la possibilité d'afficher un rayonnement et une identité internationale. Le Mouvement de la Paix encourage les communes à s'investir dans ces jumelages. L'accroissement de la coopération entre les villes du monde entier est une dynamique exceptionnelle du mouvement mondial en faveur de la paix auquel vous pouvez contribuer.

Des municipalités responsables de la sécurité de leurs concitoyens

La promotion de la paix passe par celle de la sécurité humaine et implique donc une redéfinition du rôle des armes dans les politiques relatives à la sécurité. Peut-on réellement vivre en sécurité lorsque des armes de destruction massive nous menacent quotidiennement ? Dans ce domaine, l'ONU multiplie ses efforts pour encourager le désarmement à travers de nombreux accords internationaux dont l'instrument principal est le Traité de Non-Prolifération Nucléaire. Mais, malgré ces réalisations, les armes nucléaires et leur prolifération demeurent un danger majeur pour la paix mondiale durable et continuent de menacer l'existence humaine. Ce sont aujourd'hui 27 000 bombes atomiques qui mettent en péril le développement de nos sociétés par le risque accru de leur utilisation. Et les villes sont les cibles privilégiées de ces possibles bombardements.

En tant que maire et responsable de la sécurité de votre ville et de ses habitants, vous avez la capacité d'agir pour mettre un terme à cette menace qui nous concerne tous. Un réseau mondial des Maires pour la Paix (Mayors for Peace) s'est mis en place à l'initiative des maires d'Hiroshima et de Nagasaki pour que les tragédies qu'ont connues ces villes ne se répètent jamais plus. Leur engagement est marqué par la campagne « Vision 2020 » qui vise la convocation d'une conférence internationale pour l'abolition des armes nucléaires à l'horizon 2020. En créant une solidarité entre les villes du monde entier, dépassant les frontières nationales et les différences idéologiques, Mayors for Peace étend la conscience auprès des populations de la nécessité de l'abolition totale des armes nucléaires. Et par la force de cette solidarité interurbaine, les maires ont plus que jamais la capacité de faire pression tant sur leur gouvernement que dans les instances internationales - où les interventions à la tribune de l'ONU des représentants de Mayors for Peace constituent des moments forts et émouvants – pour plaider l'éradication définitive des armes nucléaires. A ce jour, des milliers de villes à travers le monde ont rejoint ce réseau et vous-même pouvez dès demain contribuer à amplifier l'impact de l'appel des Maires pour la Paix.

Le Mouvement de la paix s'engage à vos côtés

La promotion de la culture de la paix appelle une collaboration étroite entre la société civile, les associations et les pouvoirs politiques. Le Mouvement de la Paix, fort de ses activités et de son expérience, peut vous soutenir dans vos démarches de paix par la concertation et l'action commune. Nos comités présents dans vos localités ont déjà mené de nombreux projets et sont prêts à s'engager avec vous pour faire de nos villes des acteurs majeurs de la promotion de la culture de la paix.

Etes-vous prêts à vous engager ?

Le Mouvement de la paix demande aux maires des communes de France de s'engager durablement dans la promotion de la culture de la paix :

1. Etes-vous prêts à mettre en place un Programme Local d'Action pour la Culture de la Paix afin d'intégrer votre projet municipal dans la dimension globale de la culture de la paix ?
2. Etes-vous prêts à adhérer à l'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix ?
3. Etes-vous prêts à inscrire la journée du 21 septembre, Journée Internationale de la Paix, dans l'agenda municipal comme un temps fort pour la Culture de la Paix ?
4. Etes-vous prêts à engager votre commune dans un jumelage avec une collectivité locale de pays dont les peuples subissent le fléau de la guerre et de l'occupation ?
5. Etes-vous prêts à adhérer à l'association « Mayors for Peace » (« Maires pour la Paix ») et à leur appel pour l'abolition de armes nucléaires ?

Ces engagements doivent faire l'objet de délibérations du conseil municipal pour assurer leur impact sur votre projet de ville. C'est là une démonstration de la démocratie locale.

Ce qu'une municipalité peut faire pour promouvoir la culture de la paix

- Intégrer le 21 septembre, Journée Internationale de la Paix dans l'action municipale
- Organiser une veillée pour la Paix à l'occasion du 21 septembre
- Plantation d'un arbre de la paix dans votre commune
- Déclarer votre ville, « Ville de Paix »
- Donner à une rue ou une avenue un nom de Paix
- Mettre en place des coopérations décentralisées
- Adhérer à l'AFCDRP
- Adhérer à l'association internationale « Mayors for peace »
- Déclarer votre soutien au maire d'Hiroshima dans son action contre les armes nucléaires
- Déclarer votre soutien à la campagne internationale « Vision 2020 » pour l'élimination des armes nucléaires
- Demander que la France et le gouvernement français prennent des initiatives majeures pour l'application du TNP
- Promouvoir l'éducation à la paix en organisant des interventions dans les écoles en partenariat avec les enseignants et les centres de loisirs pour discuter de la paix avec les enfants, des concours de dessin pour la paix, des concours de plaidoyers pour les droits de l'homme, des jeux autour de la paix...
- Abonner les écoles et les bibliothèques à la revue « Planète Paix »
- Organiser des expositions, des conférences, des pièces de théâtre, des projections de films sur le thème de la paix
- Mettre en place des formations à la culture de la paix, la négociation et la résolution pacifique des conflits à destination du personnel municipal
- Mettre en place des conseils de la jeunesse, des comités de quartiers, des comités d'usagers des services publics, des référendums d'initiative local..., ou en affirmer la place et le rôle, pour renforcer le débat citoyen et la démocratie locale participative
- Encourager la vie associative, la collaboration entre la municipalité et les associations
- Encourager l'engagement des femmes dans la vie citoyenne et la vie politique

- Développer les moyens de communication et d'information sur les activités municipales et la vie locale, diffuser dans le bulletin municipal les actions en faveur de la paix
- Mettre en place un Programme Local d'Action pour la Culture de la Paix incluant les services municipaux et les établissements scolaires
- Créer un service municipal de la Culture de la Paix pour coordonner l'action municipal en faveur de la paix

Les initiatives en faveur de la culture de la paix ne manquent pas et les municipalités ont les moyens d'en développer beaucoup d'autres.

Quelques liens utiles pour compléter nos informations :

Le site du Mouvement de la Paix : www.mvtpeix.org

Le site de l'A.F.C.D.R.P : www.afcdrp.com

Le site de Mayors for peace : www.mayorsforpeace.org

Un site exclusivement consacré à la Journée Internationale de la Paix : www.21septembre.org